



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/258 B
21 juillet 2000

Cinquante-quatrième session
Point 121 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691/Add.2)]

54/258. Examen des prévisions de dépenses relatives à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

B*

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés¹ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant²,

I

1. *Se félicite* du fait que les contributions volontaires pour le financement des activités relatives à la première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aient été annoncées;

* En conséquence, la résolution 54/258 du 7 avril 2000 doit être considérée comme étant la résolution 54/258 A.

¹ A/C.5/54/58.

² A/54/7/Add.14. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

2. *Prend note avec satisfaction* des contributions et annonces de contributions reçues, note le montant actuel des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés: projet de base, et compte sur le décaissement rapide des fonds annoncés;

3. *Décide* que, à titre de mesure de précaution, si des ressources extrabudgétaires d'un montant suffisant n'étaient pas immédiatement disponibles pour financer la première session du Comité préparatoire, les ressources nécessaires seraient prélevées, à titre provisoire, sur le fonds de réserve, étant bien entendu que celui-ci serait reconstitué dès que les ressources en question deviendraient disponibles;

4. *Décide également* de revenir sur la question du financement de la deuxième session du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même à sa cinquante-cinquième session;

II

1. *Se félicite* de la création du Fonds d'affectation spéciale pour le Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

2. *Décide* que les dépenses au titre des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance des membres du bureau du Comité préparatoire occasionnées par les consultations demandées dans la résolution 54/279 de l'Assemblée générale, en date du 15 juin 2000, seront financées par le transfert au Fonds d'affectation spéciale pour le Comité préparatoire du solde disponible dans le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux réunions intergouvernementales;

3. *Encourage* les membres du bureau à financer dans la mesure du possible leurs propres frais de voyage et de subsistance.

98^e séance plénière
15 juin 2000